

Premièrement: Le Canada continuera de travailler par l'intermédiaire de l'OTAN et par toute autre voie, bilatéralement ou multilatéralement, à créer la détente en Europe.

Deuxièmement: Le Canada fera sa juste part pour satisfaire aux besoins de l'OTAN sur le plan de la défense collective, étant donné que de la sécurité de l'Europe dépend en partie la sécurité du Canada. Si nous pouvons ainsi aider à maintenir l'équilibre dans la région atlantique, nous avons certainement avantage à ce faire.

Troisièmement: Le Canada n'a pas cessé de recommander aux membres de l'OTAN qu'ils examinent les objectifs à long terme et la structure de l'Organisation. Cet examen est actuellement en cours.

Quatrièmement: La nature précise de notre participation militaire n'est pas déterminée. Elle variera suivant les besoins militaires variables, l'apport de nos Alliés et nos propres moyens et la façon la plus pratique et la plus économique de les utiliser. L'importance des effectifs fournis à l'OTAN a toujours fait l'objet d'une décision collective plutôt qu'unilatérale. Nous croyons encore que les contingents particuliers qui forment l'effectif militaire de l'Alliance doivent être établis après consultation entre les membres de l'Alliance.

Quels que soient cependant les besoins et les modalités à court terme, l'objectif à longue échéance de l'OTAN consiste à assurer un règlement tel entre l'Est et l'Ouest que l'OTAN, sous sa forme militaire, ne soit plus indispensable à notre sécurité.

Un autre problème qui se pose dans le domaine de la sécurité est celui du renouvellement de l'Accord sur la défense aérienne de l'Amérique du Nord, ou NORAD, en 1968. Le gouvernement étudie présentement ce que sera NORAD à l'avenir. Il y a une idée qu'il faut souligner à ce sujet, parce qu'elle ne semble pas bien comprise,